

## Que se passe-t-il si un membre n'est pas en mesure de reprendre le travail?

Au cas où la reprise du travail n'est pas possible, le programme guidera le membre tout au long du processus de demande de prestations d'invalidité.

## Comment savoir que les renseignements personnels demeurent confidentiels?

Le Programme d'intervention précoce a pris l'engagement de protéger l'anonymat des membres concernés à moins que l'enseignant ne signe un formulaire de consentement autorisant la divulgation de renseignements personnels à des personnes particulières, comme un médecin, un thérapeute, un employeur ou une compagnie d'assurance.

## Ce programme est-il obligatoire?

**LE PROGRAMME D'INTERVENTION PRÉCOCE EST FACULTATIF.** Le membre peut décider de ne pas participer au Programme d'intervention précoce. Il peut toutefois établir un contact avec un représentant du Programme d'intervention précoce s'il change d'avis.



# Programme d'intervention précoce *pour* les enseignants

Pour de plus amples renseignements, communiquez avec

l'infirmier/infirmière du PAM

Téléphone : 902-477-5621  
Ligne sans frais : 1-800-565-6788  
Télécopieur : 902-477-3517  
Site Web : [www.nstu.ca](http://www.nstu.ca)  
Courriel : [nurse@nstu.ca](mailto:nurse@nstu.ca)



**Nova Scotia Teachers Union**  
3106, promenade Joseph Howe  
Halifax (N.-É.) B3L 4L7

© NSTU, 2016



# Programme d'intervention précoce *pour* les enseignants

## Est-ce que :

- Vous souffrez de douleurs aiguës ou chroniques ou de maladie, avez subi un accident ou bien avez du mal à gérer votre temps et votre stress?
- Vous avez besoin de soutien et de conseils au travail ou pour reprendre le travail?
- Vous craignez que votre réserve de congés de maladie ne s'amenuise?
- Vous avez des questions au sujet d'une demande de prestations d'invalidité?

Si vous avez répondu « oui » à l'une ou l'autre de ces questions, le personnel d'ergothérapie du Programme d'intervention précoce peut être en mesure de vous aider.

## Programme d'intervention précoce pour les enseignants

Le Nova Scotia Teachers Union s'est engagé à offrir un Programme facultatif d'intervention précoce à tous ses membres qui travaillent ou qui sont en congé de maladie payé et souffrent d'une blessure ou d'une maladie. L'objectif du programme est de fournir de l'encouragement, du soutien et la possibilité de participer activement en vue de favoriser un rétablissement précoce et une reprise rapide du travail ou bien de soumettre sans délai une demande de prestations d'invalidité. Le programme est assuré par des ergothérapeutes agréés.

## Quel est le but du programme?

- Répondre à un besoin humanitaire et au désir des membres du NSTU de rester en bonne santé et de continuer à travailler.
- Encourager et soutenir les membres qui présentent un risque d'invalidité.
- Permettre aux membres du NSTU de jouer un rôle actif dans le processus d'intervention.
- Aider les membres du NSTU à accéder aux services de santé et de réadaptation.
- Faire participer activement l'employeur au processus de reprise du travail.
- Faciliter la demande sans délai de prestations d'invalidité, le cas échéant.

## Pourquoi une intervention précoce?

- Les chances de rétablissement complet et de retour au travail sont meilleures si l'intervention commence dès le début de la maladie ou de la blessure.
- Les membres du NSTU qui sont absents du travail pendant une période prolongée ne sont généralement pas en contact avec leur employeur, le NSTU ou les autres professionnels. Ils éprouvent souvent le sentiment d'être isolés de leur école, de leurs collègues et de leurs élèves.
- Les membres du NSTU bénéficient d'une aide pour accéder aux services médicaux, envisager des options de réadaptation professionnelle et remplir les formulaires en temps voulu.

*« Plus la période d'absence du travail est prolongée, plus les personnes sont susceptibles d'adopter une mentalité d'invalidité. Elles se mettent à se focaliser sur ce qu'elles ne peuvent pas faire plutôt que sur ce qu'elles peuvent faire. Elles pensent à leur incapacité plutôt qu'à leurs capacités. »*

| Période d'absence du travail                 | 2 mois | 6 mois | 12 mois |
|----------------------------------------------|--------|--------|---------|
| Probabilité d'une reprise réussie du travail | 80 %   | 50 %   | 20 %    |

– Institut national de recherche et de gestion de l'incapacité au travail

## Qui a le droit de participer au programme?

Les membres du NSTU qui souffrent d'une maladie ou d'une blessure, qu'ils soient au travail ou en congé de maladie payé, peuvent participer au programme.

## Que doivent faire les membres pour participer au programme?

Les membres du NSTU peuvent s'inscrire à ce programme en communiquant directement avec un représentant du Programme d'intervention précoce au NSTU. Les représentants syndicaux du NSTU, les directeurs d'école et d'autres personnes peuvent proposer le programme aux membres malades ou blessés qui pourraient avoir besoin d'assistance. Le membre doit toutefois communiquer directement avec un représentant du programme pour mettre en route leur participation.

## Quelles sont les méthodes d'intervention possibles?

Le personnel du PIP peut aider à coordonner les services médicaux et les rendez-vous (par exemple : médecin, thérapeute, conseiller, chiropraticien) et il peut aussi participer directement aux plans de réadaptation professionnelle et de reprise du travail. Le personnel du PIP est formé d'ergothérapeutes agréés qui peuvent aussi assurer au besoin des services d'ergonomie et de gestion du stress ou du temps.